



RESOCUIR *présente*

LES PORTES DU CUIR

Saint-Junien

Les 27, 28 et 29 septembre 2019

Organisées par *RESO'CUIR Nouvelle-Aquitaine*, le Cluster de la filière cuir

Dossier d'inscription exposants

Rencontres annuelles de la filière cuir

Thématique 2019 : **La responsabilité environnementale des entreprises**

Professionnels | Scolaires | Demandeurs d'Emploi | Grand Public

La Région Nouvelle-Aquitaine, et singulièrement, les départements de Charente, Haute-Vienne et Dordogne ou encore Pyrénées Atlantiques, regroupent une série d'activités ancrées dans leur patrimoine immatériel qui, de l'élevage à la transformation et aux savoir-faire liés à l'artisanat, forment une véritable filière cohérente, la filière cuir.

RESO'CUIR Nouvelle-Aquitaine a pour vocation de structurer l'ensemble de la filière cuir sur le territoire régional et d'accompagner au développement économique ses membres à travers des projets collaboratifs et innovants notamment par le biais d'un événement phare annuel : *Les Portes du Cuir*. La mise en lumière de la filière cuir est aujourd'hui un enjeu majeur pour l'avenir de nos entreprises et ses métiers sur nos territoires. Elle permet non seulement de favoriser les rencontres entre pairs afin de développer leur réseau, d'encourager leur développement économique, voire d'amener à l'implantation d'entreprises sur le territoire ; mais également de sensibiliser la population locale à la richesse du patrimoine industriel de sa Région et donc de susciter dans le meilleur des cas des vocations.

Depuis sa création en 2013, ces Rencontres sont un moment fort dans l'année puisqu'elle rassemble en un même lieu l'ensemble des acteurs de la filière cuir : de l'élevage et de la nécessaire valorisation des peaux, à la création d'innombrables produits de luxe ou de grande consommation. Le soutien des partenaires publics (collectivités et institutions) et privés (éleveurs, artisans, TPE, TPI, PME PMI et grandes entreprises du cuir et du luxe) est indispensable au bon fonctionnement de cette manifestation.

Le colloque accueille exposants professionnels, organismes interprofessionnels, écoles et organismes de formation. Il propose exposition-vente, démonstrations, tables rondes, conférences, workshops professionnels, ateliers d'initiation, un concours de jeunes créateurs ... On y découvre les réalités de cette matière noble : les cycles de production, les savoir-faire des industriels, artisans d'art et jeunes créateurs qui lui donnent vie.

Plus de 5000 visiteurs sont attendus : professionnels de la filière, scolaires, étudiants, grand public, amateurs d'objets d'art, etc.



POURQUOI EXPOSER ?

Pour tous les professionnels (industriels et professionnels métiers d'art)

- Rencontrer et échanger avec les professionnels du secteur, représentant l'ensemble des étapes de la production, et les institutionnels afin de faire émerger de nouvelles opportunités de collaboration et de développement. Ces rencontres occupent une grande partie de la programmation au travers de séminaires techniques, table-ronde, conférences, workshops
- Faire connaître à un public varié leur entreprise, savoir-faire, métiers, produits
- Valoriser et/ou vendre ses produits
- Promouvoir les nouveaux axes de développement durable de leur entreprise
- Faire valoir l'appartenance à un véritable réseau d'acteurs de la filière cuir, force identitaire du territoire de la Nouvelle-Aquitaine
- Bénéficier d'une large communication à l'échelle locale, régionale et nationale.

Pour les organismes de formation

- Faire connaître les formations existantes et à venir aux scolaires, demandeurs d'emploi et personnes en reconversion professionnelle

Pour les organismes interprofessionnels

- Faire connaître la diversité des opportunités offertes par les métiers du cuir
- Contribuer à l'émergence d'une véritable communauté d'intérêts entre les entreprises des métiers du cuir du territoire

Pour les agences départementales et entités socio-économiques

- Faire connaître tous les services de son entité et toutes les actions d'accompagnement qu'elles proposent aux professionnels

QUI SONT NOS PARTENAIRES ?

- Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine
- Conseils Départementaux de la Dordogne, de la Charente et de la Haute-Vienne
- Communautés de communes du Périgord-Limousin, de la Porte Océane du Limousin, du Périgord Nontronnais, de La Rochefoucauld Porte du Périgord,
- Communes de Saint-Junien, Montbron, Nontron, Thiviers,
- Parc Naturel Régional Périgord-Limousin
- Organismes nationaux : Conseil National du Cuir et Comité professionnel de développement économique Cuir Chaussure Maroquinerie Ganterie (CTC)
- Chambres consulaires de la Dordogne, Haute-Vienne, Charente
- Pôle Expérimental Métiers d'Art de Nontron et du Périgord Vert

QUELLE COMMUNICATION

- 150 affichages abribus et mobilier urbain sur le secteur Périgueux-Limoges
- 1 000 affiches distribuées sur les 3 départements
- 2 700 cartons d'invitation distribués aux partenaires et exposants
- 10 000 flyers et 6 000 dépliant distribués sur les 3 départements
- Retombées presse nationale et locale
- Reportages TV et radio
- Insertions presse spécialisée et presse locale
- Achat d'espaces radio
- Diffusion d'un spot publicitaire au Ciné Bourse de Saint-Junien
- Focus sur la filière cuir à travers la projection de documentaires, de soirée débats/rencontres au Cinéma de Saint-Junien
- Campagne d'affichage et distribution de flyers et dépliant à l'échelle de la grande région et des départements de la Dordogne, Haute-Vienne et Charente
- Communication via le site internet de l'association, les sites partenaires et les réseaux sociaux (Facebook + Instagram)
- Campagne de médiation au sein de la Communauté de Communes Porte Océane Limousin
- Expositions au Pôle Expérimental des Métiers d'Art de Nontron ainsi qu'à la Halle aux Grains de Saint-Junien
- Newsletters et mailing réguliers avec une liste de plus de 1000 contacts professionnels et institutionnels

QUOI ?

Pour cette septième édition, *Les Portes du Cuir* rassembleront plus de 60 **exposants** issus principalement de la grande région Nouvelle-Aquitaine, mais aussi du territoire national, et présentant l'ensemble des métiers du cuir (élevage, abattage, tannerie, mégisserie, reliure, sellerie, chaussure, maroquinerie, sellerie automobile, etc.).

Au travers de rencontres professionnelles et grand public, l'évènement sera composé :

- De **temps consacrés spécifiquement aux professionnels** à travers une programmation pointue de **table-ronde** qui sera notamment proposée la journée du vendredi ainsi que les soirées des jeudi, vendredi et samedi.
- Une **cellule d'experts** composée de nos partenaires accompagnant dans leur quotidien et leur développement l'ensemble des professionnels sera de nouveau présente
- Des **démonstrations** réparties sur l'ensemble de la manifestation
- Des **ateliers d'initiation** à destination des étudiants et demandeurs d'emploi avec pour formateurs les diplômés du CAP maroquinerie du Pôle d'Excellence des métiers du cuir et du luxe de Thiviers ; à destination également du grand public les samedi et dimanche dispensés par des artisans/professionnels métiers d'art.
- L'espace **exposition-vente** des professionnels métiers d'art où les visiteurs pourront acheter des créations
- L'espace **formation** qui permet la découverte des différentes formations aux métiers du cuir.

- Des **documentaires** projetés régulièrement afin de proposer au public des supports visuels complets sur ce qu'est la filière cuir et ses métiers.
- **Nouveauté !** L'annonce du **concours** 2019 associant l'ensemble des écoles d'art et design de Nouvelle-Aquitaine
- Des **expositions**
- Un **marché des producteurs**, situé en extérieur sur le site du salon, sera à disposition des exposants et du grand public. Il permettra de mettre en avant les métiers de bouche locaux dont ceux liés à la viande faisant ainsi le lien avec la filière bovine.
- L'**élevage** y sera également représenté avec la présence de bêtes issues d'élevages locaux.

Des animations extérieures permettront de faire le lien entre les différents sites de la manifestation et sensibiliser le public sur la production locale liée à la filière cuir et sur l'achat local. Le but étant que le public comprenne l'intégralité de la filière cuir de l'amont avec l'élevage et le travail des peaux, à l'aval avec la diversité des métiers y compris celle des entreprises associées existant au sein du territoire.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dates et horaires d'ouverture du salon :

Professionnels | Grand public – Scolaires, DE | Tout public

- Jeudi 26 septembre 2019 : 18h30-18h
- Vendredi 27 septembre 2019 : 9h-21h | 14h-18h
- Samedi 28 septembre 2019 : 10h-18h
- Dimanche 29 septembre 2019 : 10h-18h

Lieu : Salle des Congrès
Esplanade du Châtelard
87200 SAINT-JUNIEN

Montage : Jeudi 26 septembre, de 9h à 18h30 (un doodle sera proposé afin d'optimiser l'installation des exposants)

Démontage :

- Dimanche 29 septembre, de 18h00 à 20h
- Lundi 30 septembre, de 9h à 12h

Parking : Esplanade du Châtelard, 87200 SAINT-JUNIEN

Stand équipé :

- 1 branchement électrique 220 V (ou 380 V sur demande)
- Cloisons (panneaux mélaminé bois), structure aluminium
- Rail de 2 spots de 100W
- 1 enseigne
- 10 cartons d'invitation gratuits (en option payante : carnet de 10 invitations supplémentaires)
- Mention de votre participation dans le guide visiteur
- 1 badge exposant pour 3m² de stand
- En option : tables (120x80 cm) et chaises

Assurances : attestation responsabilité civile à fournir

Contact / renseignements :

ResoCUIR Nouvelle-Aquitaine

- . Contact : Léa TOMEZYK
- . Adresse : 15 rue Albert Bonneau, 24800 THIVIERS
- . Tél : 07 69 59 27 76
- . Mail : lea.tomezyk@resocuir.fr
- . Site : www.resocuir.fr

Tarifs des entrées au Grand Public :

3 € / personne

Entrée gratuite pour les demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, et moins de 12 ans.

REGLEMENT DU SALON

LES PORTES DU CUIR 2019

1. Généralités

§1.1 Le présent règlement s'applique au salon Les Portes du Cuir ayant lieu à Saint-Junien (87), les 27, 28 et 29 septembre 2019.

§1.2 La manifestation Les Portes du Cuir est organisée par l'association RESOCUIR Nouvelle-Aquitaine dont l'adresse administrative est située au 15 rue Albert Bonneau, 24800 THIVIERS.

§1.3 En signant le présent règlement, les exposants s'engagent à respecter toutes les prescriptions de participation. Ils s'engagent par ailleurs à respecter la réglementation en vigueur, notamment la législation du travail.

§1.4 L'association RESOCUIR Nouvelle-Aquitaine se réserve le droit d'effectuer des modifications au présent règlement en cas d'apparition de circonstances particulières ou nouvelles.

§1.5 Toute infraction à ce règlement peut entraîner l'exclusion de l'exposant.

§1.6 Les exposants doivent respecter le lieu, la durée, les heures de montage et de démontage du salon, les prix des entrées et des stands, les critères de sélection des produits exposés, et la date de clôture des inscriptions fixés par l'organisateur.

2. Conditions de participation

§2.1 Peuvent participer aux Portes du cuir tout professionnel lié à la filière du cuir, disposant d'un numéro de SIRET.

§2.2 Les personnes souhaitant participer au salon doivent envoyer un dossier de demande d'inscription à l'organisateur, accompagné des pièces requises. La sélection des exposants se fera par le comité de sélection.

§2.3 L'exposant doit faire connaître à l'organisateur tout changement susceptible d'entraîner un réexamen de son dossier.

§2.4 L'organisateur se réserve le droit de rejeter, à titre provisoire ou définitif, toute demande d'inscription qui ne satisferait pas aux conditions requises. Peuvent constituer des motifs de rejet : un dossier de demande d'inscription incomplet, le défaut de versement de l'acompte ou du règlement final, la non-adéquation du demandeur, de ses produits ou services, avec l'esprit de la manifestation, le redressement judiciaire de l'exposant, son état avéré de cessation de paiement, le risque d'une atteinte par sa présence ou ses produits aux intérêts protégés des consommateurs et de la jeunesse, et plus généralement à l'ordre public, à la tranquillité des autres exposants, à la sécurité et à l'agrément des visiteurs.

§ 2.5 Dans la sélection des candidats, l'organisateur s'attachera à privilégier une offre produits renouvelée. Pour cette septième édition, l'effort pour les exposants ayant plus de 4 participations devra être focalisée sur le renouveau de leurs créations.

3. Frais de participation

§3.1 Les demandes d'inscription doivent être accompagnées d'un acompte de 50% du montant total TTC. Le chèque d'acompte ne sera encaissé qu'une fois la notification d'inscription adressée à l'exposant retenu. Les 50 % restant devront être réglés le 27 septembre 2019, au plus tard.

§ 3.2 Le chèque d'acompte ne sera encaissé qu'en cas de validation de la demande de participation par le comité de sélection. Si le candidat est refusé, le comité de sélection n'aura pas à justifier de sa décision et renverra le dossier et le chèque sous 15 jours.

§ 3.3 Les acomptes encaissés après notification resteront définitivement acquis par l'organisateur. L'organisateur se réserve le droit de poursuivre le paiement de la totalité du prix si l'annonce de non-participation intervient après le 31 juillet 2019.

§ 3.4 L'exposant a le droit d'annuler sa participation sans justification. Il devra en informer l'organisateur en adressant un courrier AR au siège de l'association ou par mail avec accusé de réception.

4. Répartition des stands

§ 4.1 La répartition des stands est réalisée par l'organisateur en tenant compte autant que possible des désirs exprimés par les exposants, de la nature de leurs produits, et des stands qu'ils souhaitent mettre en place.

§ 4.2 Le choix des modules est définitif après la notification d'acceptation par les organisateurs.

§ 4.3 L'organisateur se réserve le droit de modifier la répartition des stands, s'il le juge utile pour l'aménagement général du salon. Toute modification effectuée par l'organisateur entraînera un remboursement de la différence du prix du module s'il y a lieu.

§ 4.4 L'inscription ne donne aucun droit à un emplacement déterminé.

§ 4.5 Une fois installé, l'exposant renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour une quelconque non-conformité au bulletin d'adhésion.

§ 4.6 La présence de l'exposant est obligatoire pendant toute la durée du salon.

§ 4.7 Dans le cas où l'exposant ne se présenterait pas le jour de l'installation des stands ou le 1^{er} jour d'ouverture du salon, l'organisateur se réserve le droit d'utiliser cet emplacement. Aucun remboursement ne sera effectué.

5. Utilisation des stands

§ 5.1 L'occupation des stands ne doit en aucun cas détériorer le matériel et les cloisons fournis par l'organisateur.

§ 5.2 L'aménagement des stands réalisé par les exposants ne doit en aucun cas nuire à la sécurité du public ou des autres exposants. Il doit s'accorder avec la visibilité des stands voisins. Dans le cas contraire, l'organisateur se réserve le droit de démonter cette décoration.

§ 5.3 Les exposants sont tenus de ne pas intervenir sur les structures d'état (sols, murs, plafonds, luminaires, spots, prises, etc.). Toute remise en état après une détérioration leur serait facturée.

§ 5.4 L'exposant s'engage à tenir le stand avec des produits conformes à ceux pour lesquels il a été admis.

§ 5.5 Sauf autorisation écrite et préalable de l'organisateur, un exposant ne peut céder, sous-louer ou partager, à titre onéreux ou gratuit, tout ou partie de sa concession dans l'enceinte du salon.

§ 5.6 Néanmoins, plusieurs exposants peuvent être autorisés à réaliser une présentation d'ensemble, à condition que chacun d'eux ait adressé une demande préalable d'agrément à l'organisateur et ait souscrit une demande de coparticipation.

§ 5.7 Les exposants s'engagent à maintenir leur stand propre et à ne pas obstruer les allées.

§ 5.8 L'évacuation des stands, articles et décorations particulières, ainsi que les déchets résiduels des matériaux ayant servi à la décoration, devra être faite par les soins des exposants dans les délais et horaires impartis par l'organisateur. Passés ces délais, les objets seront transportés dans un garde-meuble, aux frais et au risque de l'exposant responsable.

§ 5.9 Les déchets résiduels des matériaux ayant servi à la décoration devront être impérativement jetés dans les poubelles de tri prévues à cet effet.

§ 5.10 Les exposants devront laisser le matériel, décors et emplacement mis à leur disposition dans l'état où ils les auront trouvés. Toutes détériorations seront évaluées par les services techniques de l'organisateur et mis à la charge des exposants responsables.

§ 5.11 Les exposants ne souscrivant pas au forfait éclairage devront amener du matériel électrique aux normes et de 80W maximum.

§ 5.12 Il est fermement interdit de percer les cloisons ou d'utiliser du scotch. Les exposants devront amener des chainettes et crochets pour tout accrochage. Les tissus accrochés doivent être tendus. Toute détérioration fera l'objet d'un constat et de l'acquiescement de dommages par l'exposant.

§ 5.13 Un état des lieux de l'emplacement sera effectué par les organisateurs à l'issue du salon. Le non-respect des règles énoncées sera susceptible de donner lieu à une facturation.

6. Gardiennage

§ 6.1 Une surveillance active de nuit sera effectuée par une société de gardiennage. Toutefois, l'organisateur décline toute responsabilité en cas de détérioration ou de vol commis, causé par un tiers ou par un autre exposant.

§ 6.2 Les exposants s'engagent à prendre une photo d'ensemble de leur stand chaque soir à la fermeture du salon et avant l'intervention des gardiens de nuit. Les exposants s'engagent à être présent sur leur stand 15 minutes avant l'ouverture du salon chaque jour.

§ 6.3 Dans le cas où un service de garde des stands serait fourni par les bénévoles afin de soulager les exposants sur leur stand pendant la pause déjeuner, la limite de « gardiennage » ne dépassera pas 30 minutes. Au-delà de ce délai, le bénévole pourra quitter le stand et le laisser sans surveillance.

7. Assurance

§ 7.1 Les exposants sont tenus de souscrire à une assurance multirisque exposition et responsabilité civile. L'organisateur est tenu de souscrire à une assurance générale des lieux.

§ 7.2 L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de vols qui pourraient avoir lieu pendant la manifestation, le montage et le démontage.

8. Utilisation des images

§ 8.1 L'exposant donne à l'organisateur, par l'utilisation tacite du présent règlement, l'autorisation d'utiliser son image, celles de son dossier de demande d'inscription, celles de son exposition ou de sa production. De même l'exposant autorise l'organisateur à reproduire et à communiquer au public les photographies prises lors du salon, pour lesquels il garantit avoir tout pouvoir et capacité à cet effet, dans les différents supports de promotion de la manifestation, auprès des médias, ainsi que sur le site internet resocuir.fr.

9. Dispositions diverses

§ 9.1 L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de reporter la manifestation s'il constate un nombre insuffisant d'inscrits. L'exposant inscrit se voit alors rembourser ses frais de participation. L'exposant assume la totalité des risques liés à la non-réalisation éventuelle.

Les Portes du Cuir

27, 28 et 29 septembre 2019
SAINT-JUNIEN (87)

DEMANDE D'INSCRIPTION *

Le présent dossier de demande d'inscription est à renvoyer **avant le 31 mai 2019**, accompagné des pièces suivantes :

- **4 photos** de votre travail libellées à votre nom, en version numérique (par mail, en version JPEG)
- **Si vous en avez un : le logo**
- **Une copie de votre police d'assurance responsabilité civile 2019**
- **Un acompte de 50% du total TTC par chèque** à l'ordre de « RESO'CUIR Nouvelle-Aquitaine ». Ce chèque ne sera encaissé qu'après validation de votre demande d'inscription par le comité de sélection. Dans le cas contraire, il vous sera restitué sous 15 jours après la date de la sélection.

Par ailleurs, le dossier d'inscription comprend **les pages détachables numéro 10 et 11**.

Adresse postale

ResoCUIR Nouvelle-Aquitaine
15 rue Albert Bonneau
24800 THIVIERS
Ou par mail : lea.tomezyk@resocuir.fr

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

La sélection des exposants se fera d'après les pièces fournies.

**Sous réserve d'admission par le comité de sélection qui s'attachera au renouvellement d'une offre produits par rapport aux éditions précédentes.
Sélection et confirmation des exposants : juin.*

INFORMATIONS GENERALES

Nom de l'entreprise/organisme : _____

Nom du responsable : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Email : _____ Site internet : _____

N° de téléphone : _____

Statut juridique : _____

N° de SIRET : _____

Nom du contact technique : _____

N° de téléphone du contact technique : _____

N° TVA Intracommunautaire : _____

PRESENTATION DE L'EXPOSANT

Intitulé de votre activité : _____

Thématique :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Formation | <input type="checkbox"/> Vente, maintenance de matériel |
| <input type="checkbox"/> Exposition-vente | <input type="checkbox"/> Restauration d'objets d'art |
| <input type="checkbox"/> Processus de transformation du cuir | <input type="checkbox"/> Découpe, teinture, préparation des peaux |
| <input type="checkbox"/> Promotion des métiers du cuir | <input type="checkbox"/> Tannerie, mégisserie |
| <input type="checkbox"/> Collecte et négoce de cuirs et peaux | <input type="checkbox"/> Abattage |

Fourchette tarifaire de vos produits (si vous prévoyez de la vente) :

Minimum : _____ € Maximum : _____ €

Objets exposés (plusieurs choix possibles) :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Maroquinerie | <input type="checkbox"/> Produits d'entretien |
| <input type="checkbox"/> Selles, sangles, etc. | <input type="checkbox"/> Gros matériel |
| <input type="checkbox"/> Gants | <input type="checkbox"/> Petit matériel |
| <input type="checkbox"/> Livres | <input type="checkbox"/> Gainerie d'ameublement |
| <input type="checkbox"/> Chaussures/bottes | <input type="checkbox"/> Vêtements |
| <input type="checkbox"/> Sellerie d'ameublement | <input type="checkbox"/> Bijoux |
| <input type="checkbox"/> Sellerie automobile | <input type="checkbox"/> Objet de décoration |
| <input type="checkbox"/> Guides, brochures | <input type="checkbox"/> Peaux |

Autres, précisez : _____

CONTRAINTES TECHNIQUES

Démonstrations-animations prévues :

Branchement en 380V : Oui, ampérage : Non

Autres besoins électriques spécifiques :

Autres remarques :

CHOIX DU STAND

L'aménagement des structures existantes à Thiviers est tel qu'il n'y aura que très peu d'angles extérieurs disponibles. La demande d'angle n'est donc pas garantie. Merci de compléter votre choix de stand et options *souhaités* et de calculer le montant TTC total :

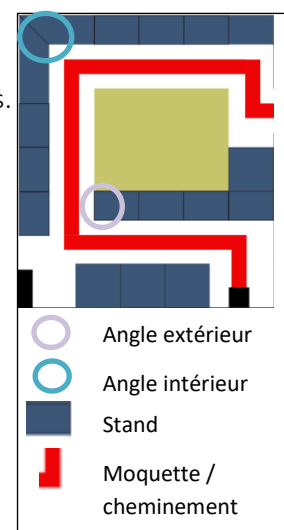
CATEGORIES DE STANDS ET OPTIONS	QUANTITE	PU HT Adhérent RESO'CUIR	PU H.T. Non Adhérent RESO'CUIR	TOTAL HT
Stand 2x3 m		168,00 €	240,00 €	
Stand 3x3 m		252,00 €	360,00 €	
Supplément pour angle extérieur		100,00 €	100,00 €	
Portant métal L 120 X H 110 cm		85,00 €	85,00 €	
Carnet de 10 cartons d'invitation		20,00 €	20,00 €	
Table		Gratuit	Gratuit	
Chaise		Gratuit	Gratuit	
		TOTAL HT		
		TVA 20%		
		TOTAL TTC		

- Je déclare avoir pris connaissance du règlement du salon et m'y conformer.
- Je vous adresse ci-joint l'acompte convenu de 50% du Total TTC
- Je joins les pièces demandées en page 6, ainsi que les pages 10 et 11 complétées.

A _____ le _____

Cachet de l'entreprise et signature :

Nom et qualité du signataire : _____



BULLETIN ADHESION EXPOSANT 2019

Dans sa mission de fédérer, promouvoir et développer les industries de la filière cuir en Nouvelle-Aquitaine, RESOUIR a fait le choix de proposer aux exposants des Portes du Cuir, des tarifs privilégiant ses adhérents. Adhérer à RESOUIR est une opportunité de faire des rencontres et créer des synergies sous forme de projets, de mutualisation de moyens, de constitution de réseaux entre les entreprises, les artisans, et partenaires membres ainsi que de favoriser des actions collectives ou individuelles. Toutes les informations sur *resocuir.fr*.

	Base HT	Montant TTC	Montant TTC
COLLEGE 1 : entreprises			
Montant Chiffre d'Affaires N-1			
▀ < 50 K€ / en création	150	180	
▀ 50 à 500 K€	250	300	
▀ 500 K€ à 1 M€	450	540	
▀ 1 M€ à 5 M€	750	900	
▀ 5 M€ à 10 M€	1 100	1320	
▀ 10 à 30 M€	1 500	1800	
▀ > 30 M€	2 100	2520	
COLLEGE 2 : artisans et artisans Métiers d'Art			
Forfait	150	180	
COLLEGE 3 : organismes de recherche, innovation, formation			
Formule adhésion	1 500	1800	
COLLEGE 4 : partenaires socio-économiques :			
Formule adhésion	1 500	1800	
COLLEGE 5 : collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale			
▀ < 1 000 habitants	500		
▀ de 1 000 à 2 500 habitants	1 000		
▀ de 2 500 à 5 000 habitants	2 000		
▀ de 5 000 à 15 000 habitants	5 000		
▀ de 15 000 à 50 000 habitants	7 500		
▀ > 50 000 habitants	10 000		
TOTAL A PAYER			

Je désire adhérer à RESOUIR NOUVELLE-AQUITAINE pour l'année 2019 :

NOM / PRENOM :

SOCIETE / ORGANISME :

Montant de mon adhésion : € HT + TVA 20% = € TTC

Je vous adresse mon règlement par **chèque joint** à l'ordre de RESO'UIR ou **virement *** (*ayer la mention inutile*), accompagné de ce bulletin complété et je recevrai en retour une facture acquittée.

Date :

Signature et cachet :

RAISON SOCIALE :

Adresse :

CP / VILLE : Tél :

N° TVA Intracommunautaire : | | | | | | | | | | | | | | | | Siret :

Mail : Site internet :

NAF : Secteur d'activité :